

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 7 juin 2021 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M-C. FABRE DE ROUSSAC - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : M. ROUVIER par Y. MICHEL - M. IBARS par JC. ARAGON - A. KELLY par G. REQUENA - A. CHOUKROUN par JD. POUSSIER

Absent excusé : J. GROSSO

Absent : JF. MARY

33. Modifications des statuts de l'Office du Tourisme (Annexe 29)

Les statuts de l'Office de Tourisme du 14 janvier 2015 qui en régissent le fonctionnement sont amenés à être modifiés et complétés.

Il convient :

- D'éclaircir le rôle du vice-président,
- De formaliser la procédure des convocations,
- De prévoir la mise en place de commissions de travail,
- D'encadrer le déroulement d'un conseil d'exploitation,
- De prévoir des dispositions diverses.

Le Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme réuni le mardi 20 avril 2021 a approuvé à l'unanimité ces modifications.

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver les modifications des statuts du 14 janvier 2015.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A LA MAJORITE

(Pour 23, Contre 3, Abstention 1)

Approuve les modifications des statuts du 14 janvier 2015.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

